

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS130

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Au neuvième alinéa de l'article 6 *septies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, après le mot : « durée » sont insérés les mots : « ou la non mise en œuvre du plan ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en œuvre effective du plan pluriannuel doit être demandée. Si tel n'est pas le cas, son élaboration risque de ne devenir qu'une formalité sans qu'aucune action réelle ne soit mise en place.

Cet amendement est issu du travail de l'association Sciences-Po au Féminin.